

LES AILES
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 300 000 euros
Siège social : 6 Rue Poincaré 59273 FRETIN
832 375 497 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 FEVRIER 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 Novembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Novembre 2025 s'élevant à 23 053,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	23 053,14 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	41 946,86 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	65 000,00 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 0,22 euros par part	65 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Novembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 65 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 20 février 2026.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Paraphe


Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

5642B9BC704748D...

DocuSigned by:

5642B9BC704748D...

Certifiés conforme

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise										LES AILES - SIREN : 832375497		Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois										12		Durée de l'exercice précédent		12	
												Exercice N clos le		30/11/2025	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010	0	012	0	0	
	Immobilisations incorporelles - Autres									014	0	016	0	0	
	Immobilisations corporelles									028	53 938	030	26 794	27 144	
	Immobilisations financières (1)									040	177 685	042	0	177 685	
	TOTAL I (5)									044	231 623	048	26 794	204 829	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050	0	052	0	0	
	Stocks marchandises									060	0	062	0	0	
	Avances et acomptes versés sur commandes									064	0	066	0	0	
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	6 000	070	0	6 000	
	Créances autres (3)									072	5 170	074	0	5 170	
	Valeurs mobilières de placement									080	180 000	082	0	180 000	
	Disponibilités									084	122 245	086	0	122 245	
	Charges constatées d'avance									092	0	094	0	0	
	TOTAL II									096	313 415	098	0	313 415	
TOTAL GENERAL (I + II)										110	545 038	112	26 794	518 243	
PASSIF												Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120	300 000				
	Ecart de réévaluation									124	0				
	Réserve légale									126	30 000				
	Réserves réglementées									130	0				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131	0	132	95 093		
	Report à nouveau									134	0				
	Résultat de l'exercice									136	23 053				
	Subventions d'investissement									137	0				
	Provisions réglementées									140	0				
	TOTAL I									142	448 146				
Provisions pour risques et charges									TOTAL II		154	0			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	0				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164	0				
	Fournisseurs et comptes rattachés									166	633				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169	1 000	172	13 974		
	Comptes courants d'associés									173	55 490				
	Autres dettes									175	0				
	Produits constatés d'avance									174	0				
	TOTAL III									176	70 097				
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180	518 243				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	0							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	0		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	0							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	0	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0							

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise LES AILES - SIREN : 832375497												
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 30/11/2025		
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209	0	210	0			
Production vendue biens						215	0	214	0			
Production vendue services						217	0	218	72 000			
Production stockée								222	0			
Production immobilisée								224	0			
Subventions d'exploitation reçues								226	0			
Autres produits								230	5 238			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	77 238			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	0			
Variation de stock (marchandises)								236	0			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	0			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	0			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier	0	immobilier	0	242	5 205			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	598	244	670			
Rémunérations du personnel								250	17 236			
Charges sociales								252	46 692			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	0	254	10 776			
Dotations aux provisions								256	0			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger					259	0	262	2			
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles					260	0					
Total des charges d'exploitation (II)								264	80 581			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-3 343			
Produits financiers						(III)		280	21 374			
Produits exceptionnels						(IV)		290	0			
Charges financières						(V)		294	0			
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					(VI)	347	0	300	0		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						348	0				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	-5 022			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	23 053			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2			312	23 053	314	0		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	0					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	6 191					
	Provisions non déductibles					322	0					
	Impôts et taxes non déductibles					324	1 578					
	Divers dt intérêts excédentaires	247	0	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	0	330				750	
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)	249	0				251	0
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	0					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	0					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	0			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	0	Zone franche urbaine	987	0				342	0	
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	0	Jeune entreprise innovante	989	0						
	Zone restruct. défense	127	0	Zone revitalisation rurales	138	0						
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	0	Investissements et souscriptions outre-mer	344	0						
	ZFANG 44 quaterdecies	345	0	Zone de développement prioritaire	993	0						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992	0									
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346	0				350	21 529	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	0						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	0						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	0						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	0						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	0						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	0						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	0						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	0							
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	10 043	354	0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356	0					
Déficits antérieurs reportables				0					360	0		
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	10 043	372	0			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise LES AILES - SIREN : 832375497										Néant ☐			
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles			Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0	0	
			Autres	410	0	412	0	414	0	416	0	0	
Terrains				420	0	422	0	424	0	426	0	0	
Constructions				430	0	432	0	434	0	436	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				440	0	442	0	444	0	446	0	0	
Installations générales, aménagements divers				450	0	452	0	454	0	456	0	0	
Matériel de transport				460	51 255	462	0	464	0	466	51 255	0	
Autres immobilisations corporelles				470	2 683	472	0	474	0	476	2 683	0	
Immobilisations financières				480	177 685	482	0	484	0	486	177 685	0	
TOTAL				490	231 623	492	0	494	0	496	231 623	0	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial				495	0	497	0	498	0	499	0		
Autres immobilisations incorporelles				500	0	502	0	504	0	506	0		
Terrains				510	0	512	0	514	0	516	0		
Constructions				520	0	522	0	524	0	526	0		
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530	0	532	0	534	0	536	0		
Installations générales, aménagements divers				540	0	542	0	544	0	546	0		
Matériel de transport				550	14 351	552	10 251	554	0	556	24 602		
Autres immobilisations corporelles				560	1 667	562	525	564	0	566	2 192		
TOTAL				570	16 018	572	10 776	574	0	576	26 794		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé													
	Valeur d'actif		Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		Plus ou moins-values				
									Court terme	Long terme			
										19%	15% ou 12,8%	0%	
TOTAL	578	0	580	0	582	0	584	0	586	0	587	0	
Plus-values taxables à 19%					579	0	Régularisations	590	0	583	0	594	0
TOTAL								596	0	585	0	597	0

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise LES AILES - SIREN : 832375497										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées			610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges				620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours			640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients			650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation			660	0	662	0	664	0	666	0
TOTAL				680	0	682	0	684	0	686	0
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
								Dotations		Reprises	
Fonds commercial								681	0	683	0
Autres immobilisations incorporelles								700	0	705	0
Terrains								710	0	715	0
Constructions								720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage								730	0	735	0
Installations générales agencements aménagements divers								740	0	745	0
Matériel de transport								750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles								760	0	765	0
TOTAL								770	0	775	0
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2	Provision pour indemnités de départ à la retraite										
3	Provision pour perte de change										
TOTAL à reporter										780	0
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982	0
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis	0
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter	0
Déficits imputés										983	0
Déficits reportables										984	0
Déficits de l'exercice										860	0
Total des déficits restant à reporter										870	0
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	2 020	381	2 020	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	0			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	33 828	380	44 671	
N° du centre de gestion agréé										388	0
Montant de la TVA collectée										374	14 400
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	2 444
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	0

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : LES AILES - SIREN : 832375497		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/12/2024 et clos le : 30/11/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	